

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du
20 février 2014

Le vingt février deux mil quatorze à 20 heures 45, le conseil municipal a été réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine ROQUIGNY, Maire, à la suite de la convocation adressée le 17 février 2014 et conformément à l'ordre du jour annoncé.

Présents :

M COIFFIER GODART PESQUET M TONNELE
Mme BELLEC M BOULAIS M HANTZBERG
Mme HUET Mme LEFEBVRE M THIERRY

Mme HUET est élue secrétaire de séance

Après lecture et signature du procès-verbal de la réunion précédente, Madame le Maire propose les délibérations suivantes :

Madame le maire ouvre la 33^{ème} séance de conseil municipal et dernière du mandat en annonçant que compte tenu du nombre important des visiteurs lors de ce conseil , en période électorale et par souci de neutralité, la parole ne sera pas donnée au public. Madame le Maire ajoute que l'assemblée délibérante ne votera que le compte administratif 2013 et le compte de gestion du percepteur 2013. Le vote du Budget Primitif 2014 sera laissé au vote d'une prochaine équipe municipale. Quelques pistes de travail seront amorcées mais reviendra à l'équipe élue de retravailler et pourquoi pas de revoir le budget avant le vote.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Godart qui rappelle ce qui a été étudié en commission de finances.

Monsieur Godart rappelle que côté fonctionnement, il n'y aura aucun souci pour le budget primitif 2014. Il y a, néanmoins des postes à garder sous surveillance comme celui de l'énergie. Monsieur Godart rappelle qu'un compteur Gaz de France ne fonctionnait pas en 2013 et qu'il faudra, en conséquent, compter sur un rappel de la facture en 2014. Il faudra également prendre en compte l'augmentation de la TVA.

Monsieur Godart indique que côté investissement, le budget de départ comprenait principalement l'opération d'enfouissement des réseaux rue du Fresnay mais aussi divers travaux prévus comme la réalisation du mur du cimetière et du chemin piétonnier, la rénovation de la salle des Chèvrevillais, l'achat de jeux et d'équipements pour le groupe scolaire, l'achat de tables, plateaux pour la salle de l'Europe, l'achat de vestiaires pour les employés communaux entre autres...

Seuls 76322 € pour la réalisation des travaux et d'achat d'équipements prévus au budget prévisionnel ont fait l'objet d'une facturation. Fin 2013, il restait à réaliser et/ou à régler
147 888.62 €

Monsieur Godart rappelle également, que la commune a perçu des recettes d'investissement (non prévues) qui conduisent à un excédent d'investissement conséquent. Cela aidera significativement la prochaine équipe dans la réalisation de son programme.

Monsieur Godart insiste sur le fait que depuis quelques années, les budgets sont établis sans tenir compte des éventuelles subventions car les conditions de délivrance sont très drastiques et avec retard conséquent.

Enfin, Monsieur Godart rappelle que les dotations sont en baisse de 3 à 4 % par an.

Avant le vote, Madame le Maire remercie la commission finances du travail accompli durant ces années.

Madame le maire ajoute que l'opération d'affectation des résultats de fonctionnement (R 002) et d'investissement (R 1068 et R 001) habituellement réalisées lors du vote du Compte administratif seront votées en même temps que le budget primitif 2014 par l'équipe suivante.

Madame le Maire cède sa place à Monsieur Anicet THIERRY, doyen du conseil municipal et sort lors de la présentation des comptes administratifs 2013 et des comptes de gestions 2013 du receveur municipal :

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, chapitre par chapitre, vote le compte administratif 2013 et le compte de gestion 2013 du receveur municipal comme suit :**

COMMUNE	Fonctionnement :	Dépenses :	540 021.99 €
		Recettes :	675 070.14 €
	<u>Excédent :</u>		<u>135 048.15 €</u>
	Investissement :	Dépenses :	76 322.44 €
		Recettes :	249 470.34 €
	<u>Excédent :</u>		<u>173 147.90 €</u>

Madame le maire passe, ensuite la parole à Monsieur Tonnelé pour la présentation des comptes administratifs 2013 et des comptes de gestion 2013 du receveur municipal pour le CCAS

Monsieur Tonnelé annonce les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 9610.38 €. L'essentiel de ces dépenses étant le paiement des repas, colis et goûter des anciens mais aussi une aide à la personne. Monsieur Tonnelé annonce que les recettes de fonctionnement s'élèvent à 10 693.78 €. Ces recettes sont dues en partie à l'achat ou au renouvellement de concession, et au paiement des repas du banquet des aînés, dons.... Monsieur Tonnelé indique qu'à l'heure actuelle, un budget de 15000 € pour un CCAS paraît correct. Toutefois, il faut garder à l'esprit qu'en 2016, il y aura 207 personnes de plus de 65 ans. Il faudra donc tenir compte de ces données pour l'établissement du budget.

Madame le maire indique que la commission du CCAS a fait le même travail que la commission finances.

Madame le maire ajoute que l'assemblée délibérante ne votera que le compte administratif et le compte de gestion 2013 et que le budget primitif 2014 du CCAS sera également voté par une prochaine équipe tout comme l'opération d'affectation du résultat du fonctionnement (R 002).

Madame Roquigny propose de passer au vote.

*** Le conseil municipal, vote par 10 voix pour et une abstention – Dominique HANTZBERG – le compte administratif 2013 du CCAS et le compte de gestion du CCAS du receveur municipal 2013 comme suit :**

CCAS	Fonctionnement :	Dépenses :	9 610.38 €
		Recettes :	10 693.78 €
	<u>Excédent :</u>		<u>1 083.40 €</u>

Madame Catherine Roquigny annonce que les montants des participations des syndicats sont connus et qu'ils peuvent être délibérés.

Madame le maire annonce la participation au Syndicat du lycée : 4594 €.

Elle revient sur la participation au syndicat des collèges qui n'est plus versée depuis maintenant 3 années. Madame Roquigny rappelle que la demande de dissolution du syndicat a été faite par les maires du plateau, au motif que la compétence collège revient au Conseil général. Madame le maire ajoute que le Conseil Général tarde à reprendre cette compétence puisque la dissolution du Syndicat des collèges du Plateau Est de Rouen n'est pas la seule en cours. Dans l'attente de la dissolution, le syndicat vit sur son pécule.

Madame Roquigny indique le montant de la participation demandée à la commune pour RECREA 4 qui est de 4542 €. Madame Roquigny ajoute que c'est le même montant qu'en 2013.

Madame Roquigny rappelle que la crèche ouvrira ses portes en septembre 2014 et indique que tant qu'elle n'est pas en fonctionnement, le syndicat peut vivre avec une sortie de trésorerie et la participation des communes en fonctionnement. En revanche, il faudra penser à prévoir un budget supplémentaire pour fin 2014.

Monsieur Boulais demande si l'on connaît le montant de la participation des communes en investissement ?

Madame Roquigny répond que les chiffres sont connus et devant l'insistance de Monsieur Boulais lui propose de faire une réunion en petit comité pour discuter du sujet mais qu'au cours de cette soirée, elle ne souhaite pas donner les chiffres.

Monsieur Boulais indique qu'il a déjà posé la question. Monsieur Tonnelé indique qu'il avait déjà donné un montant global de 400 000 à 500 000 €

Madame Roquigny mentionne 650 000 € et Monsieur Tonnelé annonce qu'au départ la somme de 800 000 € avait été annoncée. Il ajoute que le coût était supporté en fonctionnement pour commencer et qu'une part en investissement viendrait par la suite. Monsieur Godart mentionne 723 000 € qui avait été donnée lors d'un conseil municipal précédent.

Monsieur Boulais demande si les devis sont finalisés ? Madame le Maire répond par l'affirmative mais qu'il peut toujours y avoir des surprises. Madame Roquigny ajoute que la part de chaque commune est connue par une formule de calcul (par habitants et potentiel fiscal de la commune)

Monsieur Tonnelé propose de faire une réunion et de répondre aux questions ultérieurement.

Madame le Maire insiste sur le fait qu'elle ne répondra pas aux questions, en présence du public.

Madame le Maire propose de passer aux votes.

*** Le conseil municipal, vote, par 8 voix pour et 3 abstentions – Emmanuel BOULAIS, Catherine BELLEC et Dominique HANTZBERG – la participation de la commune à RECREA 4 au compte 6554 pour un montant de 4 542 €**

*** Le conseil municipal, vote, à l'unanimité la participation de la commune au Syndicat du Lycée (SILG) au compte 6554 pour un montant de 4 594 €**

Madame Roquigny passe au sujet suivant et demande au conseil municipal s'il connaît l'Emploi d'avenir de 24 h ?

Monsieur Boulais indique que ce contrat est de 26h et non de 24 h et que l'ordre du jour mentionne un contrat d'avenir et non un emploi d'avenir.

Monsieur Pesquet annonce que le contrat d'avenir est remplacé par le CUI contrat unique d'insertion.

Madame le Maire répond que ce n'est pas la même chose dont il est question.

Madame le maire explique que l'emploi d'avenir est un contrat proposé aux jeunes de 16 à 25 ans pour une durée indéterminée ou en durée déterminée de 1 à 3 ans avec 26h hebdomadaire jusqu'en décembre 2013. (contrat à 24h hebdomadaire, obligation minimum des contrats à durée déterminée) Ce contrat offre une possibilité au jeune de suivre une formation. C'est un contrat en partenariat avec la Mission Locale pour l'Emploi.

Madame le Maire indique que cette embauche est pour le Groupe scolaire. La personne choisie aura un tuteur et suivra une formation en parallèle pour l'obtention d'un CAP petite enfance.

Madame Bellec fait une remarque concernant l'employeur. Il est mentionné dans le document qu'elle possède, que pour un employeur public, le contrat ne peut être qu'à durée déterminée.

Madame le Maire insiste sur le fait qu'il est hors de question de faire une proposition en CDI car une prochaine équipe s'engagera peut-être différemment, notamment dans le cadre des rythmes scolaires.

Madame le Maire rappelle que l'équipe communale au sein de l'école a besoin d'une remplaçante pour la personne absente de longue durée pour cause de maternité. Par ailleurs, madame le Maire est persuadée qu'il y aura, rapidement, besoin d'une personne supplémentaire pour la mise en œuvre des rythmes scolaires et il est de bon ton de se demander si cette même personne ne pourrait pas également trouver sa place au sein de la crèche intercommunale, dans le cas de l'évolution d'un poste.

Monsieur Coiffier demande si cette personne est bien pour l'école. Madame Roquigny répond par l'affirmative.

Madame Bellec demande si cette personne viendra pour des remplacements ? Madame Roquigny réitère ses explications en indiquant qu'une employée communale est absente pour maladie puis le sera pour maternité et qu'il faut que l'équipe puisse continuer à tourner. C'est un besoin urgent. Par ailleurs, en septembre 2014 et la mise en place des rythmes scolaires, une personne de plus sera la bienvenue pour s'occuper des enfants.

Madame Roquigny ajoute qu'il y a 3 mois, le contrat minimum hebdomadaire était de 26 h. Début février 2014, le contrat est passé à 24 h hebdomadaire, minimum (règle du minima des CDD).

Monsieur Boulais demande pour combien de temps le contrat peut être conclu ? Madame Roquigny répond de 1 à 3 ans.

Monsieur Pesquet demande s'il y a une prise en charge ? Madame Roquigny répond que 75 % du brut salarial SMIC est pris en charge. Une aide complémentaire est versée par la Région sur les charges au prorata du nombre d'heures sur la base de 150 euros par mois pour un temps complet.

Monsieur Hantzberg indique qu'il n'est pas convaincu et ajoute qu'il a bien compris la nécessité de cette embauche mais qu'il ne comprend pas pourquoi le conseil municipal ne s'engage pas sur les affectations des résultats mais doit engager une future équipe sur un contrat d'au minimum 1 année.

Madame Roquigny répond qu'il y a urgence car il y a absence de personnel et qu'il y aura besoin de cette personne en septembre 2014 avec la mise en place des rythmes scolaires.

La personne choisie aura la possibilité d'obtenir un CAP petite enfance à la fin du contrat.

L'idée de ce type de contrat étant de concilier vie professionnelle et compétences par le biais de formation.

Monsieur Hantzberg demande si le recrutement a commencé. Madame Roquigny répond par l'affirmative. Monsieur Hantzberg ajoute qu'il faut une personne éligible aux conditions du contrat Emploi Avenir. Madame Roquigny répond qu'il en a été tenu compte.

Monsieur Hantzberg demande si un candidat a été retenu. Madame le maire répond par l'affirmative. Un rendez-vous est fixé au lundi 24 février 2014 pour une éventuelle signature du contrat. Tout dépendra du conseil de ce soir.

Madame Bellec demande sur quelle base horaire est prévu le contrat ? Madame Roquigny répond 24h hebdomadaire. Monsieur Hantzberg demande si la durée du contrat a été fixée. Madame Roquigny répond que c'est au conseil municipal d'en décider. Monsieur Hantzberg demande quelle est la quotité de travail ? Madame le Maire répond 24h.

Madame Bellec demande pourquoi le choix n'est pas de moins de 24h hebdomadaire ? Madame Roquigny et Monsieur Godart répondent qu'il n'est pas possible de faire moins pour ce type de contrat. Madame Roquigny ajoute que ce type de contrat bénéficie d'une aide qui n'est plus valable au bout de 3 ans. Monsieur Hantzberg indique qu'il n'est pas possible de faire un CDI.

Monsieur Coiffier pense que la formation proposée par le biais du contrat Emploi d'Avenir est une bonne idée.

Madame le Maire insiste sur le fait qu'il est urgent de remplacer la personne en congé maternité car l'équipe du groupe scolaire ne peut pas rester dans une organisation à 4 quand il faut 5 personnes et que c'est aussi pour la sécurité des enfants. L'école reprend le 10 mars 2014. Il faut absolument une personne en renfort.

Monsieur Godart ajoute qu'il faut trouver une solution au problème à moindre coût. Madame Roquigny ajoute également que c'est avec une possibilité pour le ou la jeune recruté (e) de bénéficier d'une formation.

Monsieur Pesquet demande si ce contrat est assujéti à une période d'essai ? Madame Roquigny répond par l'affirmative et ajoute que ce contrat se gère exactement comme un autre contrat. La période d'essai est établie en fonction de la durée du contrat.

Monsieur Boulais n'est pas contre l'embauche d'un jeune mais sur le libellé de l'ordre du jour qui porte à confusion. (le contrat d'avenir n'a pas de restriction d'âge, possibilité de passer du CDD au CDI...)

Madame Roquigny donne le numéro de cerfa (14830-02) sur lequel en première page il est mentionné Emploi d'Avenir et sur la seconde page Contrat d'avenir. Ce formulaire contient 3 pages. Madame Roquigny répond que si le conseil municipal décide de ne pas voter, il n'y aura pas de contrat et personne au 10 mars 2014. La prochaine équipe devra mener de nouvelles recherches pour compléter l'équipe communale du groupe scolaire.

Madame Roquigny ajoute à l'intention de Monsieur Boulais qu'il peut voter contre ou s'abstenir et que c'est la démocratie.

Monsieur Hantzberg indique que le sujet dont il est question est bien un Emploi d'Avenir mais que l'ordre du jour a été mal libellé. Il pense que pour le bien de l'équipe communale du groupe scolaire mais également des enfants, il serait bon de trouver un compromis et propose de parler du contrat Emploi avenir car il s'agit bien d'un contrat entre plusieurs personnes.

Madame Roquigny propose donc de passer au vote pour la création d'un poste d'agent polyvalent au groupe scolaire sur la base de 24h hebdomadaire en contrat « Emploi d'Avenir ».

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'agent technique polyvalent au groupe scolaire sur la base de 24h hebdomadaire en contrat « Emploi d'Avenir »**

Madame Roquigny rappelle aux conseillers qu'il existe un bail de chasse conclu pour une durée de

6 ans (1^{er} mars 2008-28 février 2014)

La location comprend le droit de chasse sur un lot de communaux dit « Le Fresnay » de quatorze hectares environ et un lot dit « Bois du Puits » de dix-neuf hectares environ.

Le Bail est conclu moyennant le paiement d'une somme annuelle de 260 € (somme perçue au BP 2013)

Madame Roquigny indique qu'une éventuelle augmentation du loyer est possible.

Monsieur Pesquet rappelle qu'il y a 2 ans le conseil municipal a voté l'augmentation du loyer de 12 % dans le cadre de la reprise des bois communaux par l'Office National des Forêts (ONF)

*** Le conseil municipal, décide 10 voix pour et une abstention – Dominique HANTZBERG – la reconduction du Bail de chasse pour une durée de 6 ans (1^{er} mars 2014 – 28 février 2020).**

*** Le conseil municipal, décide 10 voix pour et une abstention – Dominique HANTZBERG – l'augmentation du loyer.**

Madame Roquigny indique que dans le cadre de la Rénovation de la salle de l'Europe, les rideaux sont à changer. Plusieurs entreprises ont été contactées et un devis de 2544 € HT a été retenu. Madame le Maire ajoute que la demande de subvention ne sera faite qu'auprès de la CREA. Aucune subvention n'est versée par le Conseil Général et la Préfecture.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à demander une subvention près la CREA pour le changement des rideaux de la Salle de l'Europe dans le cadre de sa rénovation pour un montant de 2544 € HT.**

Question diverses

Monsieur Boulais demande s'il est possible d'avoir un compte rendu de la réunion qui s'est tenue avec les Assistantes maternelles ? Madame le Maire répond que la réunion s'est très bien déroulée et qu'une partie des assistantes maternelles (notamment les personnes de Quévreville la Poterie) comprend la complémentarité qu'il peut y avoir entre la future crèche intercommunales et elles. Une autre partie ne le voit pas d'un bon œil étant donné les difficultés qu'elles ont à avoir des contrats. Malheureusement, les assistantes maternelles ne travaillent pas toutes et pensent que la crèche posera un problème.

Les maires des communes concernées pensent que les deux activités ne sont pas incompatibles.

Lors de la construction du bâtiment, un local est mis à disposition des assistantes maternelles qui souhaiteraient se retrouver pour diverses réunions ou activités avec les enfants. La mise en œuvre reste à définir mais l'idée est de créer une mini RAM (réseaux des Assistantes Maternelles) pour que toutes les assistantes maternelles puissent se rencontrer. Lorsque la crèche ouvrira, il y aura dans ce local : 2 chaises et 1 bureau. Le reste de l'organisation est à voir.

Madame Roquigny tient à rappeler qu'il existe un autre RAM sur le plateau. Il faut tenir compte de la Caisse d'Allocation Familiale qui tient un rôle important dans les décisions. Acceptera-t-elle qu'il y ait un deuxième RAM sur le plateau ?

Monsieur Boulais demande si le local pourrait être équipé pour les enfants ? Madame Roquigny répond qu'il lui paraît évident de mettre à disposition du mobilier pour accueillir les petits.

Madame le Maire insiste sur le fait que la crèche peut rester une alternative intéressante pour palier à l'absence d'une assistante maternelle ou une maladie par exemple.

Madame Roquigny annonce qu'au 20 février, il y avait, sur les 4 communes, 27 pré-inscriptions pour 20 berceaux et 3 familles qui souhaitent très fortement monter le dossier d'inscription.

Monsieur Boulais demande si les places sont réparties ? Madame le maire indique qu'il y a effectivement un nombre de berceaux pour chaque commune mais qu'il est hors de question de laisser des places vides. Si une commune avait plus de demande qu'une autre, les berceaux pourraient être attribués.

Monsieur Coiffier prend la parole en indiquant qu'une réunion pour les chemins de randonnées a eu lieu. Il mentionne que le Plateau Est représente 450 km de chemins de randonnées pédestres. Monsieur Coiffier ajoute que la CREA a créé 44 km de circuit VTT : 2 au départ de Belbeuf, 3 au départ de Franqueville Saint Pierre. Des sorties circuits devraient avoir lieu en septembre 2014.

Monsieur Coiffier indique que sur Ymare et Quévreville la Poterie il y a une possibilité de chemin de promenade avec prise en charge des panneaux de circuit par la CREA, tout en respectant une démarche de qualité.

Madame Roquigny ajoute que la valisette est très bien faite mais que pour avoir pratiqué ces chemins de randonnées, il manque de la signalétique. Monsieur Coiffier répond que le balisage est prévu par la CREA. Madame Roquigny répond que cela a déjà été fait mais qu'il faudrait la revoir.

Monsieur Coiffier demande s'il est possible que les deux employés communaux, du service technique, puissent ramasser les débris dans la commune. Madame Roquigny répond que l'un de des employés a commencé son tour et que cela se terminera sur la semaine d'après.

Monsieur Boulais indique que Monsieur Rigaux, propriétaire de bois sur la commune au niveau du nouveau lotissement, Impasse du Petit Bois, a interdit l'accès de son terrain. Madame Roquigny répond que c'est un terrain privé.

Monsieur Pesquet ajoute que lors de la vente de son terrain, Monsieur Rigaux n'était pas opposé au passage sur sa propriété restante.

Monsieur Hantzberg revient sur les rythmes scolaires et fait part de son angoisse grandissante face aux portes closes le mercredi, sur le plateau Est, puisque la majorité des communes a choisi le mercredi matin comme cinquième demi-journée.

Madame Roquigny répond que la circonscription dont dépend Quévreville est la circonscription de Darnétal et que 50 % des communes ont choisi le mercredi et 50 % le samedi.

Madame Le maire rappelle que le DASEN a entériné le choix du samedi et qu'il n'est plus possible de revenir dessus. Les horaires seront : 8h30-11h30 et 13h30-15h45. Des courriers ont été reçus dans ce sens.

Madame le Maire ajoute que Boos travaillera le samedi matin. Les centres de loisirs seront donc ouverts le mercredi. En ce qui concerne Ymare, le projet ayant été rejeté, le choix n'est toujours pas validé.

Par ailleurs, les assistantes maternelles qui avaient les enfants le mercredi matin, les garderont toujours. Madame le maire ajoute que les institutrices sont très contentes de ce choix car cela leur permettra de rencontrer les parents plus facilement.

Monsieur Hantzberg n'est pas convaincu et attend de voir ce que cela donnera à la rentrée.

Madame le Maire explique que lors de la construction du lotissement, des logements aidés sont prévus. Ils débiteront en avril 2014.

Mais avant cela, Logiseine doit financer ces logements composés d'acteurs différents et doit s'appuyer sur la Caisse des Dépôts et de Consignations (CDC) qui finance par le biais d'un prêt défiant toute concurrence.

La CDC exige une garantie d'emprunt et c'est ce que Logiseine viendra demander à une prochaine équipe. Quévreville la Poterie devra se porter Garant sur environ 40 ans pour Logiseine auprès de la

Caisse des Dépôts et de Consignations.

Monsieur Hantzberg est méfiant et indique avoir vu des garanties d'emprunts « plomber » le budget communal. Il indique qu'il faudra provisionner des risques.

Madame le Maire ajoute que le Directeur de la Caisse des Dépôts et de Consignations pourra se rendre disponible pour expliquer à une prochaine équipe les tenants et les aboutissants de la Garantie d'emprunts. La contrepartie est que Quévreville pourra se réserver 20 % des logements (1) Monsieur Hantzberg demande si le CCAS sera consulté ? Madame le Maire répond que c'est une autre équipe qui verra au moment de choisir. Il existe déjà un dossier conséquent en mairie.

Madame le Maire parle de la dématérialisation des données qui sera obligatoire au 1^{er} janvier 2015 avec une sécurisation de ces mêmes données. Après quelques rencontres avec les entreprises consultées, le receveur municipal fait savoir qu'il n'a pas d'autres informations pour l'instant..

Madame le Maire explique que d'ici peu, la commune ne fera plus partie du Canton de Boos mais du Canton de Darnétal avec notamment Ymare, La Neuville Chant d'Oisel, Gouy, Les Authieux sur le Port Saint Ouen, Saint Aubin Celloville, Amfreville la Mivoie, Bonsecours, Darnetal.

Madame le Maire rappelle que la CREA deviendra Métropole au 1^{er} janvier 2015.

Pour conclure, Madame le Maire rappelle qu'il faut organiser au mieux les élections en évitant un maximum de problèmes. Madame Roquigny ajoute qu'il existe 3 listes déclarées en mairie et que les conditions de vote ont été modifiées. Madame le Maire indique qu'une notice, afin d'informer les habitants sur la nouvelle façon de voter, est en préparation et sera distribuée très prochainement. Les listes pourront proposer deux jours avant les élections deux assesseurs. (1 titulaire et 1 suppléant)

Madame le Maire ajoute que le 23 mars 2014, le président sera le maire toute la journée. Madame le Maire ajoute qu'après réflexion, il serait bon de prévoir une troisième table de dépouillement.

Une réunion de la commission électorale aura lieu le 19 mars 2014 à 18h afin d'organiser au mieux ces deux tours des 23 et 30 mars 2014.

Madame le maire indique qu'elle souhaite que les novices travaillent en partenariat avec les plus expérimentés y compris pour le dépouillement.

Par ailleurs, il reste des places dans les tableaux de présence aux élections.

Madame Lefebvre rappelle à Madame Roquigny qu'elle ne pourra pas participer au dépouillement aux 2 tours.

Pour Conclure, Madame le maire remercie tous les membres de l'équipe municipale pour ces 6 années de travail quelques furent les différents qui les ont opposés. Et comme lors de l'installation de l'équipe, elle souhaite rappeler cette phrase de Confucius : « Lorsque tu fais quelque chose, saches que tu auras contre toi ceux qui voulaient faire la même chose, ceux qui voulaient le contraire et l'immense majorité qui ne voulaient rien faire. »

La séance est levée à 22h40